

Stratégie et plan de mesures de la mensuration officielle pour les années 2020 à 2023 – procédure de consultation

Monsieur le directeur,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel a pris connaissance du projet de stratégie et du plan de mesures de la mensuration officielle pour les années 2020 à 2023 du 25 février 2019 et vous remercie de l'avoir associé à la procédure de consultation.

Appréciation générale

D'une manière générale, il nous manque une vision claire avec des buts à atteindre pour fin 2023. Le plan de mesures prévoit certes de faire un grand nombre d'études mais le lancement de projets pour le bien commun n'est pas expressément prévu.

Au niveau du canton, les données de la mensuration officielle (MO) ont une réputation d'être exactes, actuelles et précises leur donnant un caractère officiel. De nombreux services comptent sur ces atouts pour l'accomplissement de leurs tâches. Cependant, Il y a différentes mesures prévues dans les documents en consultation mettant potentiellement en péril ce fonctionnement, ce que nous trouvons dommageable, eu égard à l'effort réalisé dans l'acquisition des données. Le canton est d'avis qu'il faut plutôt renforcer les atouts de la MO en utilisant des nouvelles technologies et outils comme aide à l'actualisation des données.

Mesure C1 :

Il n'y a pas de base légale suffisante pour obliger le canton à fournir les géodonnées.

Mesures D :

L'introduction du nouveau modèle de données DM.flex doit être la priorité numéro 1. De plus, un délai doit être imparti à fin 2023 pour la fin des travaux de migration pour éviter une transition trop longue.

Mesures E :

Les mesures proposées ne tiennent pas compte des dernières évolutions technologiques. Il faudra lancer une étude pour évaluer le potentiel d'utilisation des nouveaux algorithmes (Deep learning ou Machine learning) comme aide pour détecter des changements ou modifications.

Mesures G :

Considérant l'expérience très positive du canton dans la gestion des servitudes dans la mensuration officielle, le canton est entièrement favorable aux mesures proposées. Eu égard aux litiges potentiels futurs entre propriétaires en lien avec les définitions géométriques, il faudra étudier si le plan de servitude ne devrait pas être élaboré par un ingénieur géomètre breveté inscrit au registre.

Mesure H :

Lors de l'étude, il faudra étudier quelle sera l'organisation à même d'assurer la responsabilité pour la mise en place d'un tel système d'information.

Mesures J :

Vu le délai légal imposé aux cantons, il faut que ces mesures soient considérées comme priorité numéro 1.

Mesures K et L :

Les données de la MO sont utilisées dans le canton de Neuchâtel comme référence pour de nombreuses applications et ne se limitent pas aux besoins du registre foncier. Pour les utilisateurs, les données de la MO ont un caractère officiel. Dans le cadre d'une étude, il faut considérer tous les utilisateurs et ne pas se limiter au registre foncier.

Mesures N :

Vu l'expérience du canton, il faut que la MO propose un cadastre 3D sur l'ensemble de la Suisse pour fin 2027 au plus tard. Par conséquent, il faut terminer l'étude de la mesure N1 au plus tard pour fin 2021 et prévoir que certains cantons puissent lancer des mandats à partir de 2022.

Conclusion

Les données de la MO sont très importantes pour le bon fonctionnement de l'administration cantonale. Nous espérons que les documents transmis seront adaptés en conséquence.

En vous remerciant d'avoir sollicité notre avis, nous vous prions de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 10 avril 2019

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND